



LE GUIDE  
DU STATIONNEMENT  
PAYANT

# PÉRIMÈTRE DE RÉGLEMENTATION

**5**  
PARKING

**72**  
HORODATEURS

Maison du stationnement payant - EFFIA

Accueil parking & voirie

Du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30

## Le stationnement est réglementé

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h  
(sauf dimanche, jours fériés et mois d'août)

## LES ZONES DE STATIONNEMENT

- **La zone jaune** permet le stationnement de plus longue durée (3h maximum recommandées), des riverains abonnés résidentiels et des visiteurs.
- **La zone rouge** permet le stationnement de courte durée (2h maximum recommandées).

Situé au bureau d'Accueil du  
parking Massy Gare TGV  
38 avenue Carnot,  
91300 MASSY  
Tél : 01 69 32 04 20

Plus d'infos sur :  
[jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy)



## ZONE DE STATIONNEMENT PAYANTE EN VOIRIE

### VOIRIE ZONE JAUNE

30 minutes gratuites, 2 fois par jour et par véhicule :  
- 1 ticket gratuit le matin entre 9h et 12h30  
- 1 ticket gratuit l'après-midi entre 13h30 et 19h

Durée	Tarifs
30 min	Gratuit
45 min	1,20 €
1h	1,50 €
1h15	2,10 €
1h30	2,40 €
1h45	2,70 €
2h	3,00 €
2h15	4,10 €
2h30	4,40 €
2h45	4,70 €
3h	5,00 €
4h00	35,00 €

## ABONNEMENTS

### RESIDENTS

Type	Montant
Mensuel	20 €
Annuel	190 €

### PROFESSIONS DE SANTÉ

Type	Montant
Annuel	Gratuit

### PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Type	Montant
Annuel	Gratuit

La souscription d'un droit ou/et abonnement est soumise à conditions (voir sur [Jemegare.fr/massy](http://Jemegare.fr/massy) ou à la boutique de stationnement)

### VOIRIE ZONE ROUGE

30 minutes gratuites, 2 fois par jour et par véhicule :  
- 1 ticket gratuit le matin entre 9h et 12h30  
- 1 ticket gratuit l'après-midi entre 13h30 et 19h

Durée	Tarifs
30 min	Gratuit
45 min	1,20 €
1h	1,50 €
1h15	2,60 €
1h30	2,90 €
1h45	3,20 €
2h	3,50 €
2h30	35,00 €

## TARIFS JOURNALIERS ET ABONNEMENTS EN VOIRIE

Grâce à votre abonnement, stationnez à tarif réduit sur la voirie

**En aucun cas, l'abonnement ne constitue un droit de réservation ni une garantie d'emplacement.**

**Vous êtes résident dans le périmètre de la zone payante.**

20€/mois - 190€/an

**Conditions :** renseignements auprès de la Maison du stationnement payant ou sur le site internet [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy).

**Vous exercez une profession de santé.**

**Conditions :** être docteur en médecine, infirmier, kinésithérapeute, aide soignant, dont le lieu de travail se situe à Massy, renseignements auprès de la Maison du stationnement payant ou sur le site internet [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy).

**Vous êtes titulaire d'une carte mobilité inclusion dédiée au stationnement ou d'une carte européenne de stationnement en cours de validité.**

**Cas n°1 : Vous stationnez sur une place payante, vous pouvez bénéficier de la gratuité :**

Si vous résidez à Massy, vous pouvez obtenir un droit gratuit en formulant votre demande auprès de la Maison du Stationnement payant ou sur le site internet [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy).

Si vous stationnez ponctuellement, prenez un ticket «Personne à Mobilité Réduite (PMR)» à l'horodateur le plus proche ou sur votre application mobile et apposez l'original de votre Carte Européenne de Stationnement ou votre Carte Mobilité Inclusion-Stationnement (mention stationnement obligatoire) derrière votre pare-brise. Le ticket est valable 12h et renouvelable.

**Cas n°2 : Vous stationnez sur une place réservée PMR avec marquage au sol spécifique:**

Apposez l'original de votre carte CES ou CMI-S derrière votre pare-brise.

### FAQ du stationnement

**Qu'est-ce qu'un Forfait de Post Stationnement (FPS) ?**

Le FPS correspond au montant total de la redevance due pour la période de stationnement. À Massy, ce forfait est fixé à 35€ non majorables.

**Comment je paie un FPS ?**

Vous allez recevoir l'avis de paiement du FPS chez vous, envoyé par l'ANTAL, avec les instructions de paiement et vos droits et obligations. Attention, au gré de leurs passages, les agents assermentés pourront vous adresser plusieurs FPS pour un même stationnement en zone rouge et en zone jaune et ce, aussi longtemps que votre véhicule n'aura pas été déplacé.

**Comment je peux contester un FPS ?**

Vous faites un RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire) suivant les instructions écrites sur votre FPS. Vous pouvez le faire par courrier ou sur le site [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy) ([recommandé](#)).

**Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de la Maison du stationnement payant.**

# COMMENT PRENDRE UN ABONNEMENT À MASSY ?

## J'HABITE MASSY

### Je souhaite m'abonner

#### 1 J'ouvre mes droits :

- sur le site [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy)
- ou à la Maison du Stationnement payant

*Pièces à fournir sur place ou par email : carte grise et justificatif de domicile.*

#### 2 Je choisis mon abonnement :

- sur le site [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy)
- ou à la Maison du Stationnement payant

#### 3 Je pense à **renouveler mon inscription** lors du **changement de mon véhicule ou tous les ans** en fournissant les justificatifs (domicile + carte grise) :

- sur le site [jemegare.fr](http://jemegare.fr)
- ou à la Maison du Stationnement payant

DÉCOUVREZ  
LES FORFAITS ET LES  
DIFFÉRENTES FORMULES  
D'ABONNEMENT

[jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy)

#### Maison du stationnement payant

*Situé au bureau d'Accueil du parking  
Massy Gare TGV*  
38 avenue Carnot,  
91300 MASSY  
TÉL : 01 69 32 04 20

#### Accueil stationnement

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

*Plus d'infos :*

par mail : [voirie.massy@effia.fr](mailto:voirie.massy@effia.fr)

sur internet : [effia.com](http://effia.com) (parking)  
ou [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy) (voirie)

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Payer votre stationnement avec l'application mobile ou sur les horodateurs :



Le montant du FPS est de 35€, à réception de l'avis de paiement ANTAL du forfait post-stationnement.

\*Tarification complète : Voirie : [jemegare.fr/massy](http://jemegare.fr/massy)

---

# GUIDE DU STATIONNEMENT PAYANT